



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Eclaircissements sur la situation de la CPCL suite au changement du taux technique* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Daniel Dubas (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Olivia Fahmy au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Angélique Chatton (Les Verts), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Benjamin Rudaz (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par Mme Olivia Fahmy au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Ilias Panchard (Les Verts), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Daniel Dubas (Les Verts) en qualité de membre de la Commission permanente de politique régionale ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Ilias Panchard au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Alexandra Gerber (Les Verts), comme membre de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sara Soto (Les Verts) en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'association des taxis ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Ilias Panchard au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

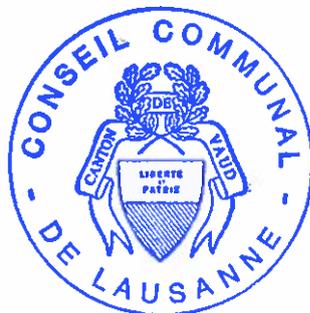
désigne :

à main levée,

Mme Olivia Fahmy (Les Verts), comme membre du Conseil intercommunal de l'association des taxis pour la législature 2021-2026

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

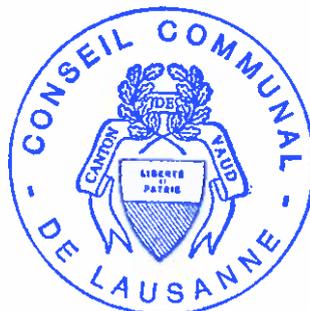
- vu le Rapport-préavis N° 2019/13 de la Municipalité, du 21 mars 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. de Bertrand Picard « Mieux présenter au public les oeuvres de la collection d'art de la Ville de Lausanne »;
2. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Léonore Porchet « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée » ;
3. de demander à la Municipalité de présenter au Conseil communal, après trois ans, un bilan de cette cohabitation entre espaces de travail pour acteurs culturels et ouverture au grand public ;

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

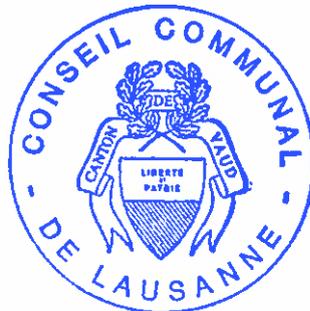
- vu la motion de M. Henri Klunge et consorts « *Revenus exceptionnels pour dette exceptionnelle* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Céline Misiego et consorts : « *Un billet de bus pour tous les enfants !* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Résorption de la dette – mise en œuvre de l'article 1.423 du Recueil d'organisation comptable et financière par la Municipalité* »
- vu les rapports de majorité et de minorité de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser de prendre ce postulat en considération.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

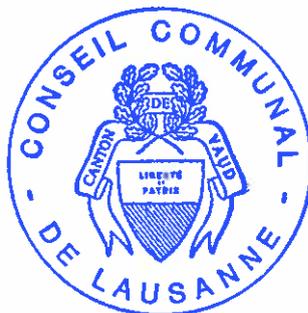
- vu le postulat de M^{me} Anita Messere et consorts : « *Pour que les proches aidants ne soient pas préférentiels par la Ville* »
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

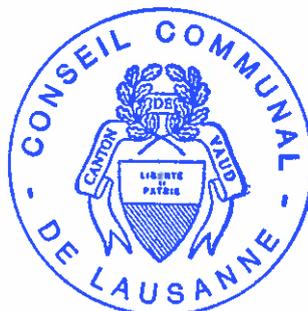
- vu le postulat de M^{me} Angèle Mendy et consorts : « *Renforcer les lignes normales pour intégrer tous les quartiers dans la dynamique de la modernisation des transports publics lausannois* »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

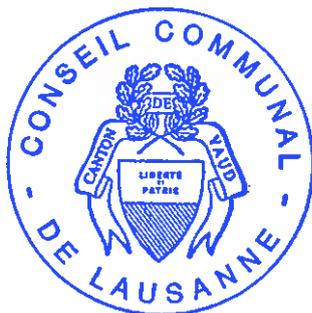
- vu le postulat de M^{me} Feryel Kilani et consorts : « *Pour un droit d'accès à des informations minimales aux parents en attente d'une place de crèche* »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Olivia Fahmy et consorts : « *Nuits lausannoises : 'éduquons-nous ! et prenons soin les une.x.s des autre.x.s !'* »;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Henri Klunge (PLR) et consorts : « *Remplacer les conteneurs : la Ville de Lausanne n'a-t-elle pas mieux à faire ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :



E X T R A I T
DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 11 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Denise Gemesio (PLR) et consorts : *«Log4Shell : vous n'en avez pas entendu parler ? C'est pas normal.»* ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant : *« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place une stratégie de communication lors d'événements importants ayant trait à l'informatique afin de sensibiliser la population. »*

«

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi onze janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :